



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 1998
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Sixième session
20 avril-1er mai 1998

Progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Ressources foncières des petits États insulaires en développement*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions relatives aux ressources foncières	1-3	3
II. Initiatives qui ont été prises	4-22	4
A. Systèmes d'information et planification et gestion intégrées de l'exploitation des terres	5-10	4
B. Systèmes d'exploitation agricole et mise en valeur des sols	11-13	7
C. Ressources forestières	14-15	8
D. Ressources en eau	16	9
E. Protection des espaces naturels et gestion des zones côtières	17-18	9
F. Recherche et développement participatifs	19	9
G. Catastrophes naturelles	20-21	9

* Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interinstitutions sur le développement durable. Il est le fruit de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, les organismes publics intéressés, diverses autres institutions et des particuliers.

H.	Aménagement et développement du territoire	22	10
III.	Conclusions et recommandations concernant l'action future	23-30	10
A.	Au niveau national	23-26	10
B.	Au niveau régional	27-29	10
C.	Au niveau international	30	12

I. Questions relatives aux ressources foncières

1. Les établissements humains, l'agriculture, le commerce, l'industrie et le tourisme se disputent de longue date l'usage des ressources foncières limitées de nombreux petits États insulaires en développement où le chiffre et les besoins

de la population augmentent; la demande de terres et autres ressources naturelles exerce une pression de plus en plus forte. On trouvera dans l'encadré 1 ci-après un bref exposé des questions les plus importantes relatives aux ressources terrestres et connexes concernant spécifiquement le Pacifique Sud.

Encadré 1

Questions relatives aux ressources financières intéressant plus particulièrement les petits États insulaires en développement du Pacifique Sud (FAO/Programme régional océanien de l'environnement (PROE), 1996)

Ressources foncières. Dans les petits États insulaires en développement, le fort accroissement de la population (qui atteint jusqu'à 4,2 % dans les Îles Marshall) a eu pour effet d'accroître la demande de terres et d'en intensifier l'exploitation. La surface agricole par habitant (mesurée en hectares) est généralement en baisse. Le ratio terres agricoles/population agricole est très variable, allant, en 1994, de 7,63 hectares au Samoa à 0,36 hectare seulement dans les Îles Salomon. Les problèmes résultant de régimes fonciers coutumiers (insuffisance de l'offre, absence de titres de propriété, manque de sécurité) entravent l'accès à la terre et empêchent d'en améliorer l'exploitation. Les îles au relief accidenté n'ont que peu d'accès aux techniques qui leur permettraient d'utiliser davantage de terres en vue d'y pratiquer des cultures durables, par exemple. Les cultures, les infrastructures (routières, notamment) et les établissements humains, en particulier dans les zones côtières, sont souvent à l'origine de conflits entre les parties prenantes.

Ressources forestières. Le taux d'abattage des arbres ou de diminution du manteau forestier est relativement élevé. Les techniques d'abattage actuellement utilisées sont souvent peu rationnelles et inutilement destructives. Les zones boisées sont défrichées et remplacées par des terres agricoles, ce qui a pour effet d'aggraver l'érosion des sols. Dans certains pays où les ressources forestières sont déjà fragilisées, les cyclones ont des effets dévastateurs sur les forêts. La mise en valeur de ces dernières ou la reforestation selon des principes écologiquement rationnels sont peu développées.

Ressources en eau. La disponibilité des ressources en eau est directement liée aux modes et aux taux d'utilisation des sols. L'aménagement insuffisant des bassins versants et l'abattage des forêts provoquent des inondations de plus en plus fréquentes pendant la saison des pluies en accélérant l'écoulement des eaux et détruisent les sols en multipliant les périodes de sécheresse pendant la saison sèche. La quantité d'eau disponible est très insuffisante par rapport à la demande, qui ne cesse de s'accroître par suite de la rapidité de l'urbanisation, de l'implantation de nouvelles industries, de l'évolution des modes de vie et de l'extension de la réticulation. Dans les archipels, l'offre et la demande s'équilibrent difficilement. Les réserves d'eau douce sont contaminées non seulement par les déchets industriels et agricoles et les produits chimiques mais aussi par les eaux marines, qui imprègnent de plus en plus les sols en raison de l'élévation du niveau de la mer. En outre, la pression démographique, l'essor du tourisme et la diminution de précipitations depuis quelques dizaines d'années ont entraîné une surexploitation des eaux souterraines qui, en

favorisant l'infiltration des sols par l'eau de mer, réduit davantage encore la quantité d'eau disponible et a des effets nocifs sur sa qualité.

Sols, sable et gravier. Les sols des pays insulaires sont de plus en plus dépourvus de nutriments et ne cessent de se dégrader par suite de la surexploitation des terres disponibles et du recours insuffisant aux pratiques de conservation et d'exploitation des sols. Les systèmes de culture ne sont pas adaptés à cette nouvelle situation. Dans tous les petits pays insulaires en développement, les minéraux qui sont le plus exploités sont le sable et le gravier, que l'on utilise dans le bâtiment et à des fins de remblayage. La demande excède parfois l'offre, ce qui se répercute sur l'environnement

2. La gestion des sols est influencée, directement et indirectement, par de nombreux facteurs. La demande accrue de revenus monétaires est à l'origine du développement des cultures vivrières d'exportation et de celui, inadapté, du tourisme. En ce qui concerne l'agriculture, ce phénomène s'est traduit par l'augmentation des surfaces cultivées et une mécanisation accrue. La ponction sur les terres a été aggravée dans certains pays par l'intensification de l'élevage et, en particulier, par le développement des chaînes de production intensive utilisant des aliments concentrés. Certaines pratiques agricoles non viables ont contribué à la déforestation, à l'évolution intempestive des systèmes de culture – qui a entraîné une diminution de la diversité biologique –, au déclin de la fertilité des sols et à la pollution agrochimique de certains sols et réserves d'eau douce et des ressources côtières se trouvant en aval. En outre, l'exploitation rationnelle des terres est fortement entravée par les régimes fonciers ainsi que par une multiplicité de facteurs socioéconomiques tels que les activités commerciales, la pression des marchés extérieurs, les pratiques traditionnelles et culturelles et la situation démographique. Les petits États insulaires en développement disposent rarement d'un solide noyau de personnel qualifié et stable, si bien qu'ils manquent d'informations sur leurs ressources foncières ainsi que sur les meilleurs moyens pratiques et techniques de les exploiter durablement et de prendre des décisions rationnelles.

3. L'exploitation viable des sols et la prise des décisions voulues à cet égard peuvent aussi être limitées par d'autres facteurs, notamment l'absence des capacités institutionnelles qui permettraient de négocier au juste prix le droit d'exploiter les ressources naturelles consenti aux sociétés étrangères. Il arrive parfois, en raison de l'inadaptation des politiques forestières et touristiques, que les projets financés par les donateurs reposent sur des considérations purement économiques, sans qu'il soit dûment tenu compte de l'environnement local et des priorités nationales. La dégradation et l'appauvrissement notables des ressources naturelles qui en résultent ont

commencé à alerter les communautés sur la nécessité d'exploiter durablement les ressources restantes.

II. Initiatives qui ont été prises

4. De nombreuses parties prenantes, dont les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales et les collectivités locales des petits États insulaires en développement, ont tenté de remédier aux principaux problèmes recensés dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'appui ainsi apporté aux efforts déployés au niveau régional a permis d'adapter les stratégies et les flux d'information aux besoins des collectivités. On trouvera ci-après quelques exemples des mesures qui ont été prises pour remédier aux problèmes susmentionnés.

A. Systèmes d'information et planification et gestion intégrées de l'exploitation des terres

5. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont financé des projets dans plusieurs petits États insulaires en développement aux fins ci-après : élaboration de moyens d'action; évaluation de l'impact sur l'environnement; établissement de directives et de projets de loi concernant plusieurs aspects de la planification et de la gestion intégrées de l'exploitation des terres; renforcement des institutions; enquêtes et évaluation des ressources; et aménagement des bassins versants et des zones protégées.

6. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) aident les petits États insulaires en développement des Caraïbes à se doter de banques informatiques géoréférencées ou à étoffer celles qui existent déjà. Les besoins en formation de la région ont été évalués et un programme d'aide a été formulé. Lors d'une réunion ministérielle tenue à la Barbade en 1995, une équipe de travail constituée de représentants de la Barbade, de la Jamaïque, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Service de gestion des ressources naturelles de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et d'Habitat a été créée en vue d'harmoniser une base de données régionale. En outre, des initiatives visant à renforcer les institutions et les capacités ont été prises au niveau national dans de nombreux pays, avec l'appui et l'aide d'Habitat et du PNUD, notamment en matière de coopération technique, de bourses d'études et de formation en cours d'emploi.

7. Le Service de gestion des ressources naturelles de l'OECO sensibilise les gouvernements des Caraïbes orientales à la notion d'aménagement des systèmes insulaires, axé

sur une approche globale de l'exploitation des ressources naturelles, qui vise à éviter tout cloisonnement sectoriel et à mettre en place un mécanisme multisectoriel et multidisciplinaire permettant d'associer les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales et les associations locales à la prise de décisions, dans le cadre d'un véritable partenariat.

8. La FAO a entrepris de promouvoir une méthode améliorée d'exploitation des ressources foncières qui s'inspire des expériences concluantes et des méthodes mises en pratique par d'autres institutions. Cette méthode met l'accent sur la prise en compte des aspects physiques, socioéconomiques et institutionnels de l'exploitation des sols ainsi que sur la nécessité, pour tous les protagonistes, de participer activement à la prise des décisions. Bien qu'elle n'ait pas été conçue expressément à l'intention des petits États insulaires en développement, elle est tout à fait adaptée à leur situation. Des directives et des cadres de travail ont été élaborés, notamment des directives structurelles et institutionnelles concernant la gestion des ressources naturelles au XXI^e siècle et un guide pratique de l'exploitation des ressources naturelles, qui sera publié sous peu (voir encadré 2).

Encadré 2

Programme pragmatique de planification et gestion intégrées de l'exploitation des sols (FAO/PNUE, 1996)

- Mise en place d'une équipe de travail nationale qui soit en mesure de résoudre les problèmes techniques liés à l'exploitation des sols et habilitée à prendre des décisions, notamment juridiques. L'expérience a montré qu'il était difficile de constituer de telles équipes, celles-ci devant être composées non seulement de décideurs de haut niveau, qui n'ont généralement pas les connaissances techniques voulues, mais aussi d'experts.
- Sensibilisation, à tous les niveaux de la société, à la nécessité d'accroître la production tout en conservant les ressources naturelles. L'objectif premier en la matière devrait être d'engager le débat sur ces questions, de s'informer de l'expérience des collectivités et de faire comprendre qu'on ne peut attendre des gouvernements qu'ils résolvent tous les conflits locaux.
- Constitution d'une base de données nationale sur les ressources naturelles concernant les aspects physiques, économiques et juridiques de la planification et de la gestion de l'exploitation des sols.
- Recensement des ressources naturelles et des problèmes que poserait la mise en oeuvre de divers scénarios d'exploitation des sols à usage agricole ou autre.
- Fourniture d'informations aux utilisateurs des terres (sommet-base) et demande d'informations sur leurs objectifs, leurs aspirations et leurs priorités (base-sommet).

Faute, le plus souvent, de pouvoir s'entretenir avec chacun des protagonistes, on peut faciliter les échanges d'idées en créant des instances de négociation et d'examen. Ceci fait appel à la participation des services locaux de gestion des ressources, des dirigeants locaux, des organisations non gouvernementales opérant au niveau des villages et des planificateurs.

- Recensement des besoins et des problèmes des collectivités locales concernant la production et la conservation des ressources naturelles. Les collectivités locales ont souvent des idées intéressantes mais manquent des moyens et de l'appui technique nécessaires pour les mettre en oeuvre.
- Élaboration de plans d'exploitation des sols tenant compte des objectifs à long terme des organismes publics et autres protagonistes. Il ne faudrait prendre de mesures qu'à l'issue de négociations. Les plans devraient décrire brièvement les mesures nécessaires, définir les responsabilités des parties concernées et fixer des règles de base. Il faudrait en suivre l'application, c'est-à-dire, notamment, vérifier si les règles de base sont appliquées et si les plans ont besoin d'être modifiés.
- Fourniture des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en oeuvre des plans et promulgation de lois à cette fin. Il est possible de rendre l'application des plans ou des règles d'exploitation des sols contraignante au moyen de sanctions.

9. À la Grenade, un projet visant à aider les décideurs et les utilisateurs des terres à planifier et à gérer durablement l'exploitation des sols dans tout le pays a été mis en oeuvre. L'un de ses volets les plus importants a consisté en la mise en place d'un système d'information national informatisé sur les ressources foncières, qui se compose d'un système d'information géographique et d'une base de données générales fiables (voir encadré 3) et doit permettre de faciliter la planification et la mise en oeuvre des activités de développement et de répondre aux besoins des nombreux organismes intéressés. Par ailleurs, des ateliers sur les sys-

tèmes de planification et de gestion de l'exploitation des sols et d'information sur les ressources foncières, organisés à la Grenade à l'intention des pays des Caraïbes, ont permis d'élaborer des directives sur le zonage agroécologique et la planification de l'exploitation des sols. Des efforts analogues sont en cours à la Trinité-et-Tobago, à Sainte-Lucie et au Belize. Des informations et des logiciels mis au point par des entreprises privées (FAO/Soil Profile Database, Ecocrop-1) ont été diffusés auprès des organismes chargés de répertorier et de classer les différents modes d'exploitation des sols à Fidji, aux Tonga et à Vanuatu.

Encadré 3

Grenade : Système d'information sur les ressources foncières (FAO, 1994)

La Grenade est fortement tributaire de l'agriculture, dont elle tire 90 % de ses recettes d'exportation. La stratégie agricole du Gouvernement consiste à améliorer la productivité des cultures d'exportation traditionnelles tout en encourageant les cultures d'exportation non traditionnelles, notamment celles qui permettent au secteur touristique de se développer. Soixante-dix-sept pour cent des terres ont une pente de plus de 20 degrés. Seuls 33 % des sols sont profonds et bien drainés et peuvent être aisément cultivés. Le reste est rocheux et plus ou moins bien drainé selon les saisons. Les principaux objectifs du projet étaient de constituer la base technique nécessaire à la mise en place de systèmes d'information sur les moyens de conserver et d'exploiter rationnellement les ressources naturelles nationales.

Le système d'information sur les ressources foncières de la Grenade (GLRIS) est un système informatisé destiné à aider les décideurs et les utilisateurs des terres à planifier et à gérer l'exploitation des ressources foncières dans tout le pays. Ce système, qui a été mis en place par la Division de l'utilisation des sols du Ministère grenadien de l'agriculture, des sols et du cadastre, en collaboration avec la FAO, dispense des services à une large gamme d'utilisateurs, dont les planificateurs, les chercheurs et les entités et particuliers qui exploitent les ressources naturelles et agricoles. Il se compose de quatre éléments : a) une base de données géoréférencées permettant de répertorier les ressources foncières; b) des modèles permettant d'analyser les données qu'elle contient; c) le matériel et les logiciels correspondants; et d) un personnel qualifié chargé d'exploiter le système.

La base de données du GLRIS contient des informations sur l'agriculture et le climat, les sols, l'hydrologie, l'exploitation des sols et la végétation, les zones protégées, la topographie, les conditions écologiques nécessaires aux cultures et les systèmes de production vivrière et forestière. Ces informations en font un système facile à utiliser et à mettre à jour, qui permet d'obtenir rapidement des informations concernant l'impact sur l'environnement, la dégradation des sols, la possibilité d'utiliser un terrain donné ou d'en optimiser l'exploitation, et la planification et la gestion de l'exploitation des ressources naturelles.

10. L'Institut international pour l'environnement et le développement a établi une documentation sur les moyens d'assurer le développement des États insulaires en se fondant sur sa propre expérience et sur celle de la Banque mondiale et de l'Alliance mondiale pour la nature.

B. Systèmes d'exploitation agricole et mise en valeur des sols

11. On considère que le développement des systèmes d'exploitation agricole peut contribuer à améliorer équitablement et durablement la productivité agricole et, partant, les conditions de vie de la population agricole. La FAO s'attache actuellement, en collaboration avec l'Institut de recherche, de formation et de vulgarisation agricoles de l'Université du Pacifique Sud au Samoa, à organiser des cours de formation sur ces systèmes et à produire des supports de formation et de vulgarisation adaptés à la région. Sept pays du Pacifique Sud (îles Cook, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Îles Salomon, Vanuatu et Samoa) se sont associés à ce projet. Il est notamment prévu d'organiser un cours d'introduction au développement des systèmes d'exploitation agricole dans le Pacifique Sud, de réaliser une étude sur ces systèmes comme moyen de développer durablement l'agriculture dans la région, et de formuler des recommandations tendant à institutionnaliser le développement des systèmes d'exploitation agricole en l'intégrant dans les programmes nationaux, à faire mieux connaître cette approche et à former des vulgarisateurs à cette fin.

12. Des programmes de stabilisation et de conservation durable des sols ont commencé à être mis en oeuvre dans le cadre de la protection et de la valorisation de l'environnement, particulièrement fragile, de certains petits États insulaires en développement. Un programme de lutte contre l'érosion a été formulé à la Jamaïque. Au Samoa, les préparatifs d'une étude sur les techniques de conservation utilisées dans le monde ont été achevés. À la Barbade, un programme de développement visant à stabiliser et à préserver les terres arables du district de l'Écosse, peu étendues et très sujettes à l'érosion, et à les réaménager à des fins agricoles a été formulé. Des activités de formation et de valorisation des ressources humaines y ont été menées sous les auspices du service local de conservation des sols. Ces activités ont abouti à un projet de création, à l'échelle de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'un nouveau cadre d'exploitation des sols qui permette de conserver les ressources naturelles et de lutter contre la désertification. Enfin, un atelier sous-régional sur l'utilisation écologiquement rationnelle des engrais dans les îles du Pacifique, parrainé par le Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique pour la généralisation de l'utilisation des engrais, s'est tenu au Samoa.

13. De nombreux pays insulaires du Pacifique se sont associés à un projet visant à mettre au point un cadre de travail aux fins de la conservation des sols en Asie et dans le Pacifique. Se sont également associés à ce projet le Conseil international pour la recherche pédologique et la gestion des sols, le Pacificland Network et le Programme régional du Pacifique pour l'agriculture, financé par l'Union européenne. Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et le Samoa

s'attachent à exploiter leurs terres en pente abrupte et à intensifier l'exploitation de leurs sols en s'appuyant sur le Pacificland Network. Les activités visent à évaluer l'ampleur des problèmes que pose la dégradation des sols et à mettre au point des techniques agricoles durables qui soient acceptables, c'est-à-dire qui soient fondées sur l'expérience technique et les systèmes locaux.

C. Ressources forestières

14. Un certain nombre d'initiatives nationales et régionales ont été prises, avec l'appui et la participation de bailleurs de fonds, et notamment des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, afin d'encourager l'exploitation écologiquement rationnelle des ressources forestières. En collaboration avec le PNUD, la FAO a organisé en septembre 1997 à la Barbade une réunion régio-

nale consacrée à l'examen de la stratégie à mettre en oeuvre pour encourager les petits États insulaires en développement de la région à formuler des politiques concernant leurs ressources forestières. À la suite de cette initiative, un certain nombre de pays ont décidé de se mettre à l'oeuvre et de définir leur ligne d'action en la matière, avec l'assistance de la FAO. À travers son Programme de renforcement des capacités dans le secteur forestier, le PNUD soutient les projets d'élaboration de plans d'action nationaux pour les forêts. Le Comité de gestion de l'initiative Capacités 21 du PNUD vient d'approuver un projet pour la Jamaïque. Les programmes de gestion des bassins versants et d'éducation à l'environnement (encadré 4) intègrent les méthodes agricoles et pratiques agrosylvicoles durables dans l'articulation des rapports réciproques entre secteurs en amont et secteurs en aval.

15. Le Groupe de travail sur l'agroforesterie pour le Pacifique bénéficie d'une aide financière et de services consultatifs techniques afin de faire l'inventaire de la somme de savoir-faire autochtone et de connaissances techniques accumulés sur ces méthodes et pratiques. Un manuel d'information agroforestière a été établi à l'intention du personnel de vulgarisation lors d'un atelier régional participatif qui s'est tenu aux Fidji en 1997; il sera publié grâce notamment au concours de la FAO, du Conseil international pour la recherche pédologique et la gestion des sols, de l'UNICEF et de 60 spécialistes nationaux.

Encadré 4

Gestion des bassins versants et éducation à l'environnement aux Samoa (FAO, 1994)

Ce projet PNUD/FAO (1992-1995) s'intéresse au caractère interdépendant de la gestion des zones en amont et en aval d'un même bassin versant. Cette interdépendance est démontrée grâce à l'application de mesures de conservation des sols et de gestion du bassin versant — plantations écologiquement viables, pratiques agroforestières, plantations forestières et fruitières par les agriculteurs, méthodes agricoles écologiquement rationnelles, et programmes de vulgarisation et d'éducation s'adressant à divers groupes cibles. Un système de surveillance a été mis en place pour essayer de mieux comprendre l'incidence de la gestion en amont sur le volume et la qualité de l'eau et sur les autres ressources situées en aval. La destruction de la couverture végétale provoquée par de fréquents cyclones tropicaux a entraîné une érosion accélérée des sols ainsi que des glissements de terrain, ce qui a eu un impact direct sur le bassin versant, la production agricole, les réserves d'eau, la production d'énergie hydroélectrique, les lagunes et les récifs. La régénération des zones en amont et la participation de la population locale à la protection des espaces en aval font partie intégrante du projet, dont l'objectif est de faciliter la conservation de la flore et de la faune et d'améliorer la situation socioéconomique des habitants du bassin versant.

D. Ressources en eau

16. Les activités de la FAO aux Fidji concernent la maîtrise des phénomènes de sédimentation, l'atténuation des effets des crues, la gestion des bassins versants et l'aménagement des cours d'eau. Le dragage des principaux fleuves de l'île a amélioré les terres mal drainées et sous-exploitées, ce qui a permis de lancer dans la Division du Centre un programme de développement agricole couvrant 6 300 hectares. Un autre projet a permis d'élucider les principales causes de l'érosion et de son corollaire, l'important alluvionnement de la Rewa, et d'établir un programme détaillé couvrant les aspects juridiques du projet, la maîtrise des crues, la régulation du cours d'eau et la gestion des terres agricoles dans une optique de développement durable. La FAO a également mis sur pied un projet visant à accroître la production alimentaire par la mise en culture de nouvelles terres grâce à la réduction des risques d'inondation et à l'amélioration des capacités de drainage des grands cours d'eau. Une étude d'évaluation des ressources en eau commandée en février 1997 devrait proposer des solutions techniques pour installer à moindres frais, sur les sites de culture non irriguée du programme spécial de sécurité alimentaire pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des petits ouvrages d'irrigation complémentaire et des dispositifs de retenue de l'eau. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui comporte également un volet d'analyse des contraintes socioéconomiques.

E. Protection des espaces naturels et gestion des zones côtières

17. Un certain nombre de petits États insulaires en développement commencent à élaborer des programmes originaux pour sauver leurs forêts et leurs récifs coralliens. Dans le cadre de ces programmes, les habitants des îles peuvent continuer comme par le passé à utiliser leurs forêts et leurs récifs comme sources de nourriture, de poissons et de produits ligneux renouvelables; la récolte écologiquement viable de la plupart des plantes forestières — à l'exception des arbres — reste également possible. Des petits pays insulaires en développement comme Saint-Kitts-et-Nevis et Aruba ont programmé l'extension de leurs espaces protégés.

18. En 1997, la FAO a achevé la mise au point d'un projet de document sur l'agriculture, la foresterie, les pêcheries et la gestion intégrée des zones côtières, qui devrait être publié en 1998 et dont le contenu peut s'appliquer en grande partie aux petits États insulaires en développement. On y traite des problèmes, perspectives, politiques et modalités de planification de la gestion intégrée des zones côtières, ainsi que des

rapports consultatifs plus spécifiquement consacrés à la gestion intégrée des activités agricoles, forestières et halieutiques dans les zones côtières et aux moyens de concilier les unes et des autres.

F. Recherche et développement participatifs

19. L'USAID a financé au Cap-Vert un programme associant universités, programmes nationaux, organisations non gouvernementales et agriculteurs. Des résultats concrets ont été obtenus : réforme du système national de recherche agronomique; mise en place d'un cadre institutionnel de planification à long terme de la recherche; formulation d'un programme participatif de surveillance et d'évaluation; collaboration interinstitutions et recherche interdisciplinaire; rapports plus étroits avec les agriculteurs et les services de vulgarisation; recherches en milieu agricole.

G. Catastrophes naturelles

20. La vulnérabilité des différentes zones aux catastrophes naturelles est l'une des considérations essentielles à prendre en compte en matière d'utilisation des sols. Au cours de la période considérée, l'USAID et l'Office de prévention des catastrophes de la Jamaïque ont entrepris l'un des premiers projets de cartographie des risques naturels dans les Caraïbes. Avec le soutien financier de l'USAID, l'Organisation des États américains a pour sa part évalué les risques de glissements de terrain dans les pays de l'OECD et étudie actuellement les risques d'ondes de tempête en collaboration avec l'Institut météorologique des Caraïbes. Le Gouvernement jamaïcain a récemment adopté de nouveaux principes d'aménagement du territoire qui prévoient des règlements de zonage spéciaux.

21. En association avec la FAO, l'Agence régionale de secours en cas de catastrophe aide les États des Caraïbes orientales à préciser leurs stratégies nationales et régionales d'intervention rapide en cas d'ouragan et leurs plans d'atténuation des effets de ces perturbations sur l'agriculture, les activités forestières et la pêche. Le programme prévoit notamment l'examen de la gestion de l'information dans le secteur concerné, l'élaboration de plans de prévention et d'atténuation des effets néfastes des ouragans, et la mise sur pied de campagnes d'information et de sensibilisation de la population.

H. Aménagement et développement du territoire

22. Un certain nombre d'initiatives nationales et régionales ont été prises avec l'appui de divers organismes, notamment Habitat/PNUD et l'Organisation des États américains. L'assistance technique aux services d'urbanisme porte sur la préparation de plans directeurs, le renforcement institutionnel par la formation du personnel et la fourniture de matériel de SIG. Les initiatives concernent notamment les codes et règlements de construction, les normes d'urbanisme et d'équipement, les lois et schémas directeurs d'aménagement du territoire, et les politiques du logement et de la gestion des espaces.

III. Conclusions et recommandations concernant l'action future

A. Au niveau national

23. La gestion améliorée des terres nécessite essentiellement une meilleure compréhension des objectifs de l'utilisation des sols, des options possibles en la matière et des compromis à trouver entre les différentes utilisations; la collaboration des institutions et la coordination entre les ministères; la mise en place de mécanismes de règlement des litiges fonciers et la mise à contribution des nouvelles technologies dans les processus de décisions concernant l'utilisation des sols.

24. Les institutions doivent pour leur part traiter dans un esprit intersectoriel les questions complexes que posent les ressources foncières. Cette démarche nécessitera l'adoption d'un processus de planification intégré auquel les pouvoirs publics et toutes les parties prenantes non gouvernementales concernées seront appelés à collaborer plus étroitement afin que leurs avantages comparatifs respectifs soient pleinement utilisés.

25. Les organismes des Nations Unies et autres organisations concernées ont élaboré de nombreuses mesures, procédures, techniques et normes dont les petits États insulaires en développement peuvent tirer parti pour traiter les questions concernant les ressources foncières. Certains de ces pays en utilisent ou en essaient déjà quelques-unes. Une formation doit toutefois être dispensée pour que ces outils puissent être utilisés et institutionnalisés dans tous les petits États en développement.

26. Il faudrait encourager résolument la protection des ressources naturelles en restaurant les valeurs et les comportements traditionnels et en sensibilisant la population au fait que les ressources naturelles ne sont pas illimitées et qu'elles

sont aujourd'hui fragilisées, surtout dans les petits États insulaires en développement.

B. Au niveau régional

27. Des mécanismes doivent être créés afin d'améliorer les réseaux de communication déjà existants et créer ceux qui sont encore nécessaires. Compte tenu de la complexité et de la diversité des tâches de gestion des ressources naturelles, mais aussi des difficultés et des coûts liés à la mise en place dans chaque pays des équipes pluridisciplinaires requises, la création d'un mécanisme régional adéquat dans l'une des organisations régionales existantes pourrait être envisagée. Ce mécanisme proposerait des services de gestion des ressources aux gouvernements des petits États insulaires, fournirait des compétences et connaissances beaucoup plus difficiles à mobiliser à l'échelon national, et faciliterait le transfert et le partage des informations techniques et des conclusions des travaux de recherche.

28. Dans toutes les régions des petits États insulaires en développement où les mesures de coordination restent insuffisantes, il faudrait encourager les institutions régionales — dont les universités — et les programmes ou organismes internationaux à coordonner efficacement leurs initiatives en faveur de l'aménagement et de la gestion intégrés des sols.

29. Des recommandations précises concernant les ressources foncières (voir encadré 5) ont été faites lors d'une récente réunion ministérielle consacrée au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires des Caraïbes (Barbade, 1997). D'autres régions pourraient tirer profit de recommandations similaires adaptées à leur propre cas.

Encadré 5

La voie à suivre : Conclusions de la réunion ministérielle consacrée au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires des Caraïbes, Barbade, 10-14 novembre 1997

Les ministres ont fait les recommandations suivantes au sujet de l'utilisation des sols :

- a) Encourager le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à maintenir et à renforcer, en collaboration avec d'autres partenaires, son aide au Bureau du Programme des établissements humains dans les Caraïbes. Le Bureau prêterait son appui à certaines composantes du Programme d'action et coopérerait à l'exécution du plan d'action pour les établissements humains dans les Caraïbes. Les ministres responsables du logement et des établissements humains ont déjà pris connaissance du plan d'action. Dans ce contexte, il appartient à Habitat de fournir un appui financier supplémentaire afin que l'habitat des établissements humains soit plus accessible, plus abordable financièrement et plus respectueux de l'environnement, conformément au chapitre 7 d'Action 21;
- b) Appuyer les efforts que déploient les petits États insulaires en développement des Caraïbes pour étoffer leur documentation/bases de données sur les établissements humains et l'environnement, et favoriser de ce fait la création ou l'enrichissement des banques informatiques géoréférencées destinées à étayer les décisions en matière de développement durable;
- c) Établir des plans détaillés d'utilisation des sols conformes aux principes de gestion des systèmes insulaires et particulièrement attentifs aux facteurs anthropiques, notamment l'agriculture, les établissements humains et les activités industrielles, ainsi qu'à l'incidence de ces éléments sur les ressources des zones côtières et du milieu marin et sur la protection de la biodiversité;
- d) Appuyer l'évaluation et la cartographie systématiques des zones à risques, et intégrer ces données dans la formulation des règlements d'utilisation des sols et des normes de construction en vue d'assurer la sécurité des populations, la fiabilité des infrastructures et la viabilité écologique de l'aménagement du territoire;
- e) Envisager d'intégrer les politiques forestières nationales dans le cadre élargi de la gestion nationale des ressources naturelles;
- f) Promouvoir le programme Iwokrama de protection de la forêt ombrophile;
- g) Poursuivre aux niveaux national et régional une stratégie d'intégration, selon les circonstances, des programmes concernant les établissements humains, l'utilisation des terres, l'atténuation des effets des catastrophes et autres programmes, projets et schémas connexes;
- h) Appuyer la mise en place d'un système d'enregistrement des biens et titres fonciers dans toute la région, envisager le recours à des modalités autres que judiciaires pour le règlement des litiges fonciers, améliorer la formation des avocats, notamment celle des rédacteurs des textes de loi, en matière de titres fonciers et autres questions connexes, informatiser l'enregistrement des documents juridiques (de manière à remplacer les registres papier), et établir un cadre législatif et réglementaire pour le secteur des technologies de l'information, le règlement des différends administratifs, le régime foncier et la répartition des terres au niveau national;

i) Solliciter des appuis pour les projets d'informations intégrées de nature similaire entrepris à l'échelon international par le Programme de base de données sur les ressources mondiales du PNUD et le Centre des Nations Unies pour le développement régional, et à l'échelon régional par l'University of West Indies, l'Association SIG de Trinité-et-Tobago et le Service de gestion des ressources naturelles de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

C. Au niveau international

30. Les institutions et organisations internationales doivent mieux coordonner leurs projets d'assistance aux petits États insulaires en développement; prêter leur concours au renforcement et au soutien des réseaux régionaux; faciliter l'adoption et l'application des méthodes de planification intégrée qui s'imposent pour garantir l'exploitation durable des ressources naturelles; apporter une aide technique en vue d'améliorer les systèmes d'information qui étayeront les décisions concernant les ressources foncières ainsi que pour évaluer et modifier au besoin les législations nationales; mener à bien les programmes de formation requis; et faciliter l'utilisation des bases de données dans le cadre de la planification et de la gestion intégrés de l'utilisation des sols.
